

Département

DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 24 novembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 9

date de convocation : 10 novembre 2011

En exercice : 9

date d'affichage : 28 novembre 2011

Présents : 7

L'an deux mil onze, le vingt quatre novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 novembre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents :, Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT

Excusé et représenté : Yvon BOYER

Absents : Coralie NAUDIN

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19 heures.

Le procès-verbal du 21 octobre 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Taxe d'aménagement

Mme Habsiger explique au Conseil les modalités d'application de la taxe d'aménagement qui remplace la TLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de voter un taux à 5% pour la taxe d'aménagement

II – Convention de portage avec l'EPFL

Le maire informe le Conseil qu'à la suite de la DIA faite sur le terrain situé en centre bourg, il convient de signer une convention de portage avec l'EPFL.

Il convient de statuer sur le nombre d'années dont on souhaite que l'EPFL porte le bien et les modalités de remboursement.

Le maire explique qu'en fonction de nombre d'années de portage, le taux varie :

- 2% pour de 1 à 2 ans
- 3% pour de 3 à 4 ans
- Taux du marché +0.5% pour 5 à 8 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité que l'EPFL porte notre projet sur 4 ans

DECIDE à l'unanimité de rembourser les frais de portage annuellement

AUTORISE à l'unanimité le maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet

III – Décision modificative

Considérant les besoins supplémentaires au compte 739116,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

DEPENSES

61551 Entretien matériel roulant	- 1 711 €
739116 FNGIR	+ 1 711 €

IV – Décision modificative

Considérant les besoins supplémentaires au compte 68,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

DEPENSES

61551 Entretien matériel roulant	- 150 €
668 Charges financières	+ 150 €

V – Subvention Conseil Général

Le maire informe le Conseil de la nécessité de poser un tableau électrique aux normes à la salle polyvalente.

Pour ce faire, des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT pour l'électricité pour un montant de 4 582.74 € H.T
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets pour permettre leur réalisation
CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre des équipements polyvalents de sport et de loisirs pour l'exercice 2012.

VI – Subvention Conseil Général

Le maire informe le Conseil, qu'afin d'être en règle au niveau hygiène et sécurité, il convient de mettre à disposition de l'ouvrier de commune un local sanitaire dans lequel il y aurait douche, wc et évier.

Pour ce faire, des devis ont été demandés en électricité et en plomberie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HUREAU pour la plomberie pour un montant de 2 900 € H.T
DECIDE à l'unanimité de retenir l'entreprise HOUPERT pour l'électricité pour un montant de 1 546.50 € H.T
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation
CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux communes à la construction, l'extension, l'aménagement de mairies et d'hôtels communautaires, de locaux techniques et d'ateliers municipaux pour l'exercice 2011.

VII – Délégation CC4V

Le maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la commune à la CC4V.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de nommer Jacques LASSOURY titulaire et Michel ROUGÉ suppléant.

VIII – Démission d'un conseiller

Le maire donne lecture au Conseil de la lettre reçue de M. Michel GALLARDO l'informant de sa démission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de la démission de M. Michel GALLARDO

La séance est levée à 20 heures 45.

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATALIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Michel GALLARDO	Véronique HABSIGER
Micheline LAURENT	Coralie NAUDIN		